

## Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, annonce des mesures en faveur de la photographie

A l'occasion de la 47<sup>ème</sup> édition des Rencontres d'Arles, la ministre de la Culture et de la Communication, Audrey Azoulay, s'est exprimée sur les mesures en faveur de la photographie.

Elle a ainsi annoncé de nouveaux objectifs pour la mission du ministère pour la photographie, qui sera confiée dès la rentrée à Sophie Léron, bien connue des réseaux de la photographie. Un des objectifs de cette mission sera de mener une étude sur la conservation des fonds photographiques ainsi que sur la question des collections publiques.

Par ailleurs, la réunion d'un « Parlement des photographes » aura lieu pour la première fois à l'automne prochain. Cette instance de concertation aura pour but de réunir la diversité des approches et des démarches photographiques, de faciliter la circulation de l'information et de donner un espace de dialogue au monde de la photographie.

Elle a également annoncé le lancement de deux grandes commandes publiques qui donneront une plus grande visibilité à la photographie au quotidien. Tout d'abord avec la concrétisation d'une commande sur le Grand Paris, annoncée en 2015, dont l'appel à projet sera lancé le 12 juillet prochain, et qui s'inscrit dans l'histoire des commandes publiques de photographie documentaire, demandant aux photographes de dépeindre le paysage français en leur laissant toute liberté de création. Avec ce projet ambitieux qui se développera sur 10 ans, six projets pourront ainsi être aidés chaque année jusqu'en 2026.

La deuxième commande photographique se déploiera sur tout le territoire national. Une vingtaine de photographes seront invités à photographier « la jeunesse en France aujourd'hui » dans sa diversité. L'appel à projet sera lancé en septembre prochain.

La ministre a enfin rappelé l'engagement total du ministère de la culture et de la Communication pour trouver les solutions juridiques permettant que les créateurs soient rémunérés pour l'usage qui est fait de leurs œuvres sur internet. Ce combat est mené activement par le ministère auprès des instances européennes dans le cadre du partage de la valeur dans l'univers numérique et du rôle des plateformes.

### Contact

Ministère de la Culture et de la Communication  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse  
01 40 15 80 11  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)